MORE FROM WOOD.
Bien plus que du bois

FICHE DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et
son complément national NF EN 15804+A2/CN et ISO 14025

EGGER Panneaux de particules revêtus

EGGER Panneaux de particules revêtus E1E05 TSCA P2
d'épaisseur moyenne 19 mm

Numéro d'enregistrement : 20250946514
Date de publication : 07/04/2026
Version: 1.0



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité du Groupe EGGER selon la *NF EN 15804+A2* et le complément national *NF EN 15804+A2/CN.*

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la DEP d'origine, date de publication et nom du déclarant.

La norme *EN 15804+A2 du CEN*, le complément national *NF EN 15804+A2/CN* servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : la traduction littérale en français de « EPD » (Environnemental Product Declaration) est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Affichage des résultats : les résultats sont affichés sous forme scientifique avec trois chiffres significatifs.
-9,0 E -03 se lit -9,0 x 10^{-3}

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

→ Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

→ Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux :

le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre , le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

Liste des abréviations utilisées :

EPD : Environnemental Product Declaration
DEP : Déclaration Environnementale de Produit
FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
DVR : Durée de Vie de Référence
DTU : Document Technique Unifié
UF : Unité Fonctionnelle
COV : Composés Organiques Volatils
N/A : Non Applicable

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

La comparaison de FDES de produits de construction n'est possible que si ces FDES sont conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme *NF EN 15804+A2* définit au § 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts sociaux économiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

MORE FROM WOOD.
Bien plus que du bois

Informations générales

Nom et adresse du déclarant :

FRITZ EGGER GmbH & Co. OG

Holzwerkstoffe
Weiberndorf 20
A-6380 St. Johann in Tirol
Autriche

Usines pour lesquelles la FDES est représentative

EGGER Panneaux & Décors
Usine de Rion-des-Landes
Avenue d'Albret
40370 Rion-des-Landes
France

EGGER Panneaux & Décors
Usine de Rambervillers
ZI Blanchifontaine
88700 Rambervillers
France

Type de FDES : déclaration individuelle du « berceau à la tombe » (modules A1 à C4 +D). Le calcul est basé sur le volume de production annuel des sites de Rion-des-Landes et de Rambervillers, France.

Dénomination commerciale

Cette FDES concerne les produits commercialisés sous les appellations : EGGER Panneaux de particules revêtus E1E05 TSCA P2
Lieux de production : Usines de Rion-des-Landes et de Rambervillers, France.

Cadre de validité
Cette FDES est valable pour les produits fabriqués sur les sites de production mentionnés ci-dessus.

Opérateur du programme de la FDES par délégation
Programme INIES
Association HQE
4, avenue du Recteur Poincaré
75016 Paris
France

Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme à la norme ISO 14025 (version 2010) par :

La norme *EN 15804*+A2 *du CEN* sert de RCP[a].
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à *EN ISO 14025:2010* ❑ interne ☒ externe
(Selon le cas [b]) Vérification par tierce partie : MILIEU CONSULTANT, Jocelyn Le Jeune
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025 : **20250946514**
Date de 1ère publication : 07/04/2026
Date de mise à jour (préciser si mise à jour mineure ou majeure) :
Date de vérification : 07/04/2026
Date de fin de validité : 07/04/2031
a) Règles de définition des catégories de produits *b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).*

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.inies.fr

Description de l’unité fonctionnelle et du produit

Description de l’unité fonctionnelle et performance principale

Le produit indiqué dans ce FDES concerne 1 m² de panneau de particules EGGER recouvert des deux côtés, fabriqué dans les usines EGGER de Rambervillers et Rion-des-Landes en France, destiné à servir de revêtement intérieur. Le poids moyen est de 13,3 kg/m² avec une humidité extérieure d'environ 6 %. La durée de vie du service de référence est de 50 ans.

Description du produit et de l’emballage

Le produit de marque commerciale EGGER Panneaux de particules revêtus E1E05 TSCA P2 est composé d’un panneau de particules de type P2 selon la norme *NF EN 309* « panneaux pour agencements intérieurs utilisés en milieu sec », revêtu sur ses deux faces d’un papier décor imprégné. D'autres définitions, exigences et classifications du panneau décoratif EGGER pour un usage intérieur, telles que les propriétés de surface et les tolérances dimensionnelles, sont fournies par la norme *NF EN 14322*. Des informations détaillées se trouvent dans les « Fiches techniques » sur www.egger.com . Cette déclaration n'inclut pas le produit « Panneaux de particules revêtus ignifuges Flammex » .

Les panneaux de particules revêtus EGGER E1E05 TSCA P2 sont disponibles dans différents décors et structures de surface. Le format standard des panneaux revêtus est de 2800 x 2070 mm. Le colisage standard est de 24 panneaux, sauf pour les épaisseurs supérieures à 25 mm (12 panneaux). Leur emballage se compose de carton avec une étiquette papier, de feuillards PET, de cales en panneaux de particules alvéolaires et d’un panneau couverture en particules.



Les calculs de la FDES tiennent compte d'un emballage moyen, soit pour 1 m² de panneau revêtu :

Paramètre	Unités
Emballage des produits (kg/UF)	0,02 kg de carton 0,004 kg de feuillards PET 0,07 kg d’intercalaires en panneaux alvéolaires 0,07 kg de panneau couverture

Le tableau ci-dessous décrit les dimensions et caractéristiques d’un colis standard de panneaux revêtus

Format L x L [mm]	Épaisseur [mm]	Unité / colis	m² / colis	kg / colis (+/- 10%)	Dimension du colis L x L x H [mm]
2800 x 2070	19	24	139,10	1850	2800 x 2070 x 483

FDES conforme aux normes *NF EN 15804*+A2 et *NF EN 15804+A2/CN*

Description de l’usage du produit (domaine d'application)

Le produit panneau de particules revêtu EGGER E1E05 TSCA P2 permet d’assurer une fonction de revêtement intérieur. La mise en œuvre doit être effectuée conformément aux instructions et règles générales des techniques en vigueur.
Téléchargement des instructions de pose sur www.egger.com.

Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Caractéristique technique	Valeur	Unité
Épaisseur moyenne du produit	19	mm
Poids surfacique	13,33	kg / m²
Longueur du panneau	2800	mm
Largeur du panneau	2070	mm
Densité (calculée)	702	kg / m³

Les performances du produit en ce qui concerne ses caractéristiques essentielles selon la norme NF EN 312 (Panneaux de particules – Exigences) sont fournies dans la Déclaration de Performances. Pour le téléchargement sur www.egger.com, voir Declaration of Performance DoP 181 « Panneaux de particules E1E05 TSCA P2 - Déclaration de performances (Français/PDF) ».

Informations facultatives sur le produit : voir « Fiches techniques » sur www.egger.com (ces données ne sont pas en lien avec les obligations liées au marquage CE).

Description des principaux composants et/ou matériaux du produit

Désignation	Valeur	Unité
Fibres de bois sèches	82	%
Colle/résine	10	%
Auxiliaires	1	%
Papier décoratif	1	%
Eau (teneur en humidité)	6	%

Dans le cadre du règlement REACH à la date d’édition de la FDES, le produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) dans une quantité nécessitant une déclaration obligatoire (si supérieure à 0,1% en masse). Le bois provient de sources vérifiées *ISO 38200* dans les pays de l'UE (Source : *EGGER Manufacturer Declaration of Timber Origin*). Les informations relatives aux essences de bois utilisées et la provenance du bois sont énumérées dans la déclaration du fabricant téléchargeable sur le site www.egger.com.

Preuves d’aptitude à l’usage

Pour la mise sur le marché du produit dans l'UE, le règlement (UE) n° 305/2011 (CPR) s'applique. Le produit nécessite une déclaration de performances tenant compte des normes *EN 312* et *EN 13986* applicables pour les panneaux de particules et le marquage CE. Les dispositions nationales respectives s'appliquent à l'utilisation. Une déclaration de performances est disponible sous le numéro *DOP 181* et peut être téléchargée sur www.egger.com.

Informations facultatives pour le produit : voir « Fiches techniques » sur www.egger.com .

Circuit de distribution : BtoB

Les panneaux de particules revêtus EGGER E1E05 TSCA P2 sont commercialisés au travers de différents canaux de distribution, à savoir auprès de la distribution professionnelle générale ou spécialisée ainsi qu'auprès d'industriels fabricants de meuble.

Description de la durée de vie de référence

(si applicable et conformément au 7.3.3.2 de la norme *NF EN 15804+A2*)

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	La durée de vie de référence est de 50 ans (source *: NF EN 15804+A2/CN, annexe H*) Pour le calcul du module B, nous avons appliqué une durée de service de 50 ans. Aucune déclaration contraignante (garanties, contrats de construction, avis d'experts, etc.) ne peut être tirée des données. Toutefois, de nombreuses variables peuvent impacter cette durée de vie comme le type de lieu d'installation, le mode de vie de l'utilisateur, les conditions d'entretien etc. C'est la raison pour laquelle nous nous référons à la durée de référence établie par des organismes ou études. De même, afin d'augmenter la durée de vie du panneau revêtu, il convient de respecter les indications du fabricant et les instructions de garantie et d'entretien, à télécharger sur www.egger.com .
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc.	Les panneaux de particules répondent aux exigences de la norme *NF EN 312*.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées	Les panneaux de particules répondent aux exigences de la norme *NF EN 312*. Les caractéristiques de surface des panneaux revêtus répondent aux exigences de la norme *NF EN 14322.*
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	La qualité des travaux est présumée conforme aux recommandations du fabricant et aux spécifications techniques en vigueur. La mise en œuvre des panneaux se fait uniquement avec des machines et des outils adaptés aux panneaux. Une fois en situation, l'utilisation des panneaux nécessite l'emploi de moyens de fixations adaptés. Tous les résidus de matériaux inhérents au chantier (chutes de coupe, emballages carton etc.) doivent être préalablement triés selon leur typologie de déchets avant leur collecte et acheminement vers le flux de valorisation adéquat.
Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température	Non applicable, les panneaux revêtus sont uniquement à usage intérieur.
Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple	Les panneaux revêtus sont uniquement à usage intérieur pour l'habillage non structurel d'éléments décoratifs.

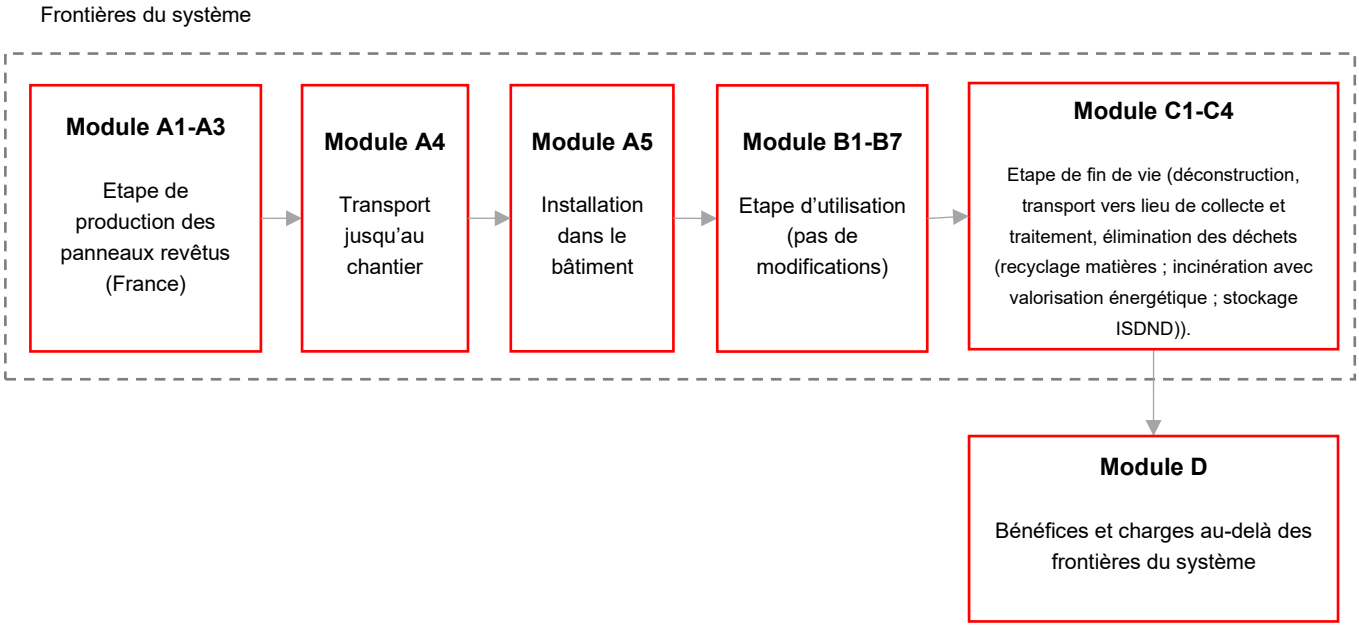
température, humidité, exposition à des produits chimiques	Air ambiant : L'innocuité des panneaux revêtus EGGER est régulièrement vérifiée par des tests d'émissions auprès d'organismes externes. Les produits sont certifiés par le label TÜV Proficert Interior « Premium ». Selon le Décret n° 2011-321 du 23 Mars 2011, les panneaux revêtus EGGER sont classés A+.
Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Dans le cadre d'une utilisation normale et conforme à l'usage prévu des panneaux revêtus EGGER, il n'y a pas lieu de s'attendre, en l'état actuel des connaissances, à des dommages pour la santé et à des atteintes à l'air ambiant. Les propriétés mécaniques sous charge sont décrites et définies dans la norme spécifique au produit *EN 312*. Protection lors de l'installation : La découpe, le montage et l'ajustage des différents panneaux peuvent être effectués à l'aide d'outils courants, tels qu'une scie sauteuse ou une scie circulaire. Il faut veiller à ce que la denture soit la plus fine possible et à ce qu'elle soit adaptée au travail du bois. Lors de l'utilisation d'outils de coupe et de perçage, il convient de porter un masque anti-poussières et des lunettes. Par ailleurs, le port de tout autre EPI est fortement préconisé pour garantir la protection de l'installateur. Dans les situations de chantiers professionnels, il convient de respecter toutes les règles et dispositions des groupements professionnels afférentes. Influence extérieure de l'eau : Les panneaux revêtus sont destinés à être utilisés à l'intérieur. Ils ne résistent pas durablement à une exposition permanente à l'eau ou à un taux d'hygrométrie élevée. Après une exposition imprévue à l'eau, comme une rupture de canalisation, une inondation ou autre, le panneau doit être remplacé.
Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables	Le nettoyage régulier des panneaux revêtus doit être effectué conformément aux informations figurant sur la notice d'entretien d'EGGER.

Information sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique	Unité
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	5,50 kg C
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0,07 kg C

Étapes du cycle de vie

Schéma du cycle de vie



Les frontières du système ont été fixées en respect des normes NF EN 15804+A2 et NF EN 15804/CN, en particulier concernant les principes d'affectation des processus dans chaque module. Le tableau ci-dessous identifie les modules inclus dans cette ACV (« du berceau à la tombe »).

Étape de production		Étape du processus de construction		Étape d'utilisation							Étape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Matières premières, Transport et Fabrication		Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Consommation d' énergie en fonctionnement	Consommation d' eau en fonctionnement	Démolition/ Déconstruction	Transport pour la fin de vie	Traitement des déchets	Élimination	Possibilité de Réutilisation, Récupération, Recyclage
A1-A3		A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

* Description des frontières du système (x = inclus dans l'ACV; MND = module non déclaré)

Étape de production, A1-A3

La phase de production comprend les étapes en amont pour l'approvisionnement en matières premières (bois rond, connexes de scieries, matériaux recyclés (principal post-consommation), constituants mélange collant, matériaux auxiliaires, etc.), leur transport et la fabrication sur les sites de production de Rion-des-Landes et Rambervillers (France). La production de panneaux de particules, la production du mélange collant, l'imprégnation des papiers, le recouvrement des panneaux bruts (décor), les émissions dans l'air et dans l'eau, la production et le transport des emballages du produit, et le stockage sont également considérés dans le calcul.

Les résultats déclarés sont représentatifs des deux usines Rion-des-Landes et Rambervillers (France). Ils sont pondérés en fonction des volumes de production des deux usines.

L'imprégnation des papiers décoratifs se fait sur les sites de EGGER Rion-des-Landes, St. Johann (Autriche), Brilon (Allemagne), selon les cas. Les flux de matières et d'énergie associés sont donc basés sur des données primaires.

Sur le site de Rambervillers, l'énergie thermique et électrique est fournie par la centrale biomasse de l'entreprise, et l'électricité est également achetée au réseau français (considérée sur la base du mix résiduel français : 0,16 kg CO_2e/kWh). De plus, l'énergie thermique provenant d'un générateur de gaz chaud est utilisée et du gaz naturel est acheté.

Sur le site de Rion-des-Landes, l'énergie thermique est fournie par la chaudière biomasse de l'entreprise et du gaz naturel est acheté. L'électricité est achetée auprès du réseau français (sur la base du mix résiduel français : 0,16 kg CO_2e/kWh).

Étape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier (A4)

Pour cette étude, le transport vers le lieu d'installation a été calculé sur la base de la distance moyenne pondérée entre les usines Françaises et le client : 412 km.

Information du scénario	Valeur / Unité
Type de carburant et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion semi-remorque, plus de 32 tonnes métrique, EURO 6 A-C
Carburant utilisé	0,0027 l/100 km (diesel)
Distance	456 km (Rion-des-Landes) 358 km (Rambervillers) 412 km moyenne pondérée basée sur la part de production
Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)	61 %
Masse volumique en vrac des produits transportés (calculée)	702 kg/m^3
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	1

Installation dans le bâtiment (A5)

Les panneaux revêtus sont installés manuellement. Les panneaux peuvent être découpés, posés et ajustés à l'aide d'outils standard comme une scie sauteuse ou circulaire.

En fonction de la géométrie du meuble ou de l'élément décoratif, il faut s'attendre à des découpes sur le chantier. De nombreux facteurs peuvent Influer sur le taux de chutes produit sur un chantier. Toutefois, le scénario pris en considération pour cette étude d'impact environnemental module A5 s'est basé sur une expérience du fabricant, estimant à 8 % le taux moyen de chutes sur chantier.

Dans ce scénario, l'utilisation de vis en acier (0,1 kg/m²) et de colle blanche (0,1 kg/m²) est envisagée pour l'installation des produits. En outre, une consommation électrique de 0,008 kWh/m² est prise en compte. En réalité, l'installation dépend fortement de l'application individuelle. Le module A5 comprend donc la production des chutes, leur transport jusqu'au lieu de collecte et traitement ainsi que leur élimination (49,1 % de traitement énergétique dans une usine d'incinération des déchets avec valorisation énergétique, 43,2 % de recyclage et 7,7 % de mise en décharge (*FCBA, CODIFAB 2022*)).

En outre, le traitement des déchets de l'emballage du produit et des chutes est pris en compte dans le module A5 (palettes en bois : 58 % de recyclage, 20 % de mise en décharge, 22 % d'incinération ; papier et carton : 88 % de recyclage, 12 % de mise en décharge ; emballages en plastique : 43 % de recyclage, 33 % de mise en décharge, 24 % d'incinération *(ADEME, 2019* and *Plastic Europe, 2022*).

Information du scénario	**Valeur / Unité**
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	Vis en acier (0,1 kg/m²) colle blanche (0,1 kg/m²)
Utilisation d'eau	-
Utilisation d'autres ressources	Non concerné
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	0,008 kWh/m²
Déchets de matières sur le site d'installation avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	0,004 kg de feuillards PET 0,016 kg de carton 0,07 kg d'intercalaires en panneaux alvéolaires 0,07 kg de panneau couverture 1,07 kg taux de chute (8%)
Matières sortantes (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par type)	0,004 kg d'emballages plastiques 0,001 kg incinération UIOM 0,002 kg recyclage 0,001 kg stockage ISDND 0,016 kg de carton 0,014 kg recyclage 0,002 kg stockage ISDND 0,144 kg de palette 0,032 kg incinération UIOM

	0,084 kg recyclage 0,029 kg stockage ISDND 1,07 kg de chutes de produit 0,524 kg incinération UIOM 0,460 kg recyclage 0,082 kg stockage ISDND
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Sans objet

Étape d'utilisation (exclusion des économies potentielles) B1-B7

Dans la FDES, une durée de vie de 50 ans est déclarée (*NF EN 15804+A2/CN, annexe H, 2022*). Aucune modification du produit n'est à prévoir au cours de son utilisation. Par conséquent, aucune incidence sur l'environnement ne peut être attribuée au module B1.

Pour l'entretien, le produit peut être nettoyé à l'aide d'un chiffon légèrement humide ou à l'aide d'un produit doux selon les besoins. Par conséquent, le scénario suivant est pris en compte dans le module B2. On suppose que chaque semaine (52 fois par an), les panneaux sont nettoyés avec 0,25 kg d'eau et 0,0005 kg de détergent par m² de panneau.

Information du scénario	**Valeur / Unité**
Processus de maintenance	Nettoyage manuel avec un chiffon humidifié avec de l'eau et détergent doux.
Cycle de maintenance	52 x par an
Intrants auxiliaires pour la maintenance (exemple : produits de nettoyages à spécifier etc.)	0,25 kg d'eau/cycle et 0,0005 kg détergent/cycle
Déchets de produits provenant de la maintenance (spécifier les matériaux)	0,25 kg d'eaux usées/cycle
Consommation nette d'eau douce pendant la maintenance	0,00025 m³/cycle
Intrants énergétiques pendant la maintenance (exemple : nettoyage par aspiration, type de vecteur énergétique par exemple électricité et quantité, si applicable et pertinent)	-

Les panneaux revêtus EGGER sont installés par assemblage et ne nécessitent pas de réparation, de remplacement ou de remise à neuf dans des conditions d'utilisation normales.

Donc, les indicateurs du module B3-B7 sont mis à « 0 ».

Étape de fin de vie C1-C4

Déconstruction et démolition (C1)

La pose tout comme le démontage des panneaux revêtus se font manuellement. La demande d'énergie de référence est considérée comme négligeable, ce qui se traduit par une déclaration de « 0 » dans le module C1.

Transport vers le traitement des déchets (C2)

Le transport jusqu'à la fin de vie du matériau est estimé en déclarant un rayon de 25 km jusqu'au lieu de collecte et de traitement. En réalité, ce scénario peut varier en fonction de l'emplacement réel de la déconstruction et du traitement des déchets concernés.

Paramètre	Valeur / Unité
Véhicule	Camion avec consommation de diesel
Utilisation de la capacité	61 %
Type de véhicule	Camion semi-remorque, plus de 32 tonnes métrique, EURO 6 A-C
Distance	25 km
Carburant utilisé	0,0027l/100 km (diesel)
Masse volumique en vrac des produits transportés	702 kg/m³

Traitement des déchets (C3) et élimination (C4)

La demande énergétique liée au traitement des déchets dans un centre public de collecte et de tri des déchets est prise en compte dans le module C3.

Le scénario de fin de vie des panneaux revêtus suit le scénario publié par le *FCBA, CODIFAB (2022)*, à savoir dans le détail : de valorisation énergétique dans une usine d'incinération de déchets 49,1 %, recyclage 43,2 %, mise en décharge 7,7 %. Les transports vers l'installation de recyclage, l'incinérateur et la décharge sont également pris en compte.

Le module C3 déclare les émissions de dioxyde de carbone biogénique provenant de 49,1 % de valorisation énergétique dans une usine d'incinération de déchets et de 43,2 % de recyclage des matériaux en fin de vie du produit. De plus l'écaillage après l'enlèvement des produits est pris en compte. La part recyclée des produits en bois, ainsi que leurs propriétés matérielles inhérentes, quittent le système produit en tant que matériaux secondaires dans le module C3.En outre, 7,7 % des produits sont mis en décharge. Par conséquent, les impacts de la mise en décharge sont déclarés dans le module C4.

Les émissions biogéniques provenant des décharges comprennent les émissions de méthane et de dioxyde de carbone résultant de la dégradation partielle des matières, ainsi que les émissions résiduelles de dioxyde de carbone d'origine biogénique.

Paramètre	Valeur / Unité
Processus de collecte Collecté individuellement Collecté avec des déchets de construction mélangés	 - 13,3 kg
Système de récupération Réutilisation Recyclage Récupération d'énergie	 - 5,76 kg -
Elimination Incinération en chaudière biomasse ou cimenterie Stockage en ISDND	 6,54 kg 1,03 kg

Bénéfices et charges au-delà des frontières du système (D)

En appliquant un scénario français, le module D inclut les potentiels de substitution énergétique provenant de 49,1 % du traitement énergétique dans une usine d'incinération des déchets avec récupération de l'énergie du produit dans le C3, ainsi que de 24 % de la récupération énergétique des emballages plastiques, et 22 % de la récupération énergétique des palettes en bois, et de 49,1 % des chutes dans le module A5.

Le recyclage de 43,2 % du produit, de 58 % des palettes en bois, de 88 % de carton et de 43 % des emballages plastiques et les potentiels associés sont également pris en compte dans le module D.

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Quantités associées
Panneau de particules revêtu	Recyclage par déchiquetage, préparation des copeaux, séchage, tri, collage, pressage et formatage dans des installations de panneaux d'aggloméré.		5,76 kg
Panneau de particules revêtu	-	Énergie économisée	8,2 MJ énergie électrique fournie à l'extérieur 16,2 MJ énergie vapeur fournie à l'extérieur
Emballages plastiques & chutes de produit	-	Énergie économisée	0,47 MJ énergie électrique fournie à l'extérieur 0,91 MJ énergie

			vapeur fournie à l'extérieur
Chutes de produit	Recyclage par déchiquetage, préparation des copeaux, séchage, tri, collage, pressage et formatage dans des installations de panneaux de particules.		0,29 kg

Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

RCP utilisé	La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).
Frontières du système	« du berceau à la tombe » étapes envisagées : étape de production du panneau de particules revêtu (A1-A3), transport jusqu'au chantier (A4) : distance moyenne pondérée entre les usines de Rion-des-Landes et Rambervillers et le client : 412 km, installation dans le bâtiment (A5) : chutes de produit totalisant une part de 8%, étape de vie en œuvre (B1 ; B3-B7) : le produit ne présente pas des modifications pendant son utilisation, maintenance (B2) : nettoyage (manuellement); étape de fin de vie (C1-4) : transport vers le traitement des déchets en déclarant un rayon de 25 km ; fin de vie des panneaux de particules revêtus (récupération d'énergie 49,1 %, recyclage 43,2 %, mise en décharge 7,7 %, *transports, énergie nécessaire à la collecte et au tri des déchets*; *FCBA, CODIFAB 2022;*) ; bénéfices et charges au-delà des frontières du système (D)
Allocations	La délimitation des flux de matières et d'énergie entre les produits est basée sur les évaluations du système de contrôle de gestion d'EGGER. La répartition dans la chaîne forestière est basée sur la publication de Hasch (2002) et sa mise à jour par Rüter & Albrecht (2007). Les bases de données MLC (anciennement GaBi) développées par Sphera fournissent des données de référence pour l'évaluation des impacts environnementaux liés à la chaîne d'approvisionnement. La gestion des situations multifonctionnelles est donc couverte par la documentation de référence publiée à l'adresse https://lcadatabase.sphera.com/. Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la «méthode « mass balance credits » et/ou la méthode « Book and Claim » conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées.
Règles de coupure	Le modèle d'analyse du cycle de vie couvre tous les flux d'entrée et de sortie disponibles. Les lacunes des données sont comblées par des hypothèses conservatrices à partir de données moyennes (lorsqu'elles sont disponibles) ou avec des données génériques. Seules les données avec une contribution inférieure à 1 % ont été coupées. Toutes les données pertinentes ont été collectées de manière exhaustive. Les flux de matériaux et d'énergie ont été choisis avec soin en fonction de leur contribution quantitative attendue ainsi que de leur impact environnemental potentiel. Ainsi, on peut supposer que la somme de tous les flux d'entrée négligés ne représente pas plus de 5 % du total des flux de matières, d'eau et d'énergie.

Représentativité géographique, technologique et temporelle	Données primaires : production à Rion-des-Landes et Rambervillers (France); année de production décembre 2023 –novembre 2024. Base de données secondaires: MLC, 2024.2 développée par Sphera. Les données ont été collectées à l'aide de tableurs spécialement créés par EGGER. La collecte des données suit un processus itératif de clarification des questions par e-mail, par téléphone ou lors de réunions en personne/en ligne. Des discussions intensives entre EGGER et Daxner & Merl permettent de cartographier avec précision les flux de matières et d'énergie liés aux produits. Cela permet d'obtenir des données de premier plan de grande qualité. La collecte des données repose sur un processus cohérent conforme à la norme ISO 14044. La représentativité technologique, géographique et temporelle de la base de données a été prise en compte lors de la sélection des données de fond. Lorsque des données spécifiques manquaient, des ensembles de données génériques ou des données moyennes représentatives ont été utilisés à la place. Les ensembles de données de fond MLC mis en œuvre font référence aux dernières versions disponibles et ont été soigneusement sélectionnés.
Variabilité	FDES individuelle Déclaration d'un produit spécifique fabriqué dans deux usines. Les résultats déclarés sont représentatifs des deux usines Rion-des-Landes et Rambervillers (France) [amplitude de changement climatique – total <10%]. Module A-C Variation: l'empreinte carbone (GWP-total) : min: 8,3 ; max: 9,2 kg CO_2e ; l'utilisation totale des ressources énergétiques primaires non renouvelables (PENRT) : min: 119 MJ; max: 143 MJ les déchets non dangereux éliminés (NHWD) : min: 2,0 kg; max: 2,1 kg

MORE FROM WOOD.
Bien plus que du bois

EGGER

Résultats de l'analyse de cycle de vie

Méthode de calcul avec la version EF 3.1

Indicateurs d'impacts environnementaux de référence

Impacts environnementaux de référence	Etape de production	Etape de construction		Etape d' utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3a	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Changement climatique – total kg CO_2 eq/UF	-1,62E+01	4,84E-01	1,24E+00	0,00E+00	4,32E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,58E-02	2,04E+01	2,74E+00	-2,06E+00
Changement climatique – fossiles kg CO_2 eq/UF	4,06E+00	4,78E-01	8,92E-01	0,00E+00	3,62E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,50E-02	1,76E+00	6,71E-02	-2,05E+00
Changement climatique – biogénique kg CO_2 eq/UF	-2,02E+01	7,47E-04	3,45E-01	0,00E+00	7,01E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,01E-04	1,86E+01	2,67E+00	-3,59E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO_2 eq/UF	1,24E-02	4,54E-03	1,77E-03	0,00E+00	2,86E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,17E-04	3,04E-03	1,11E-04	-6,09E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	5,15E-09	6,51E-14	4,14E-10	0,00E+00	2,46E-13	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,85E-15	1,40E-12	1,31E-13	-1,28E-11
Acidification mole de H^+ eq/UF	1,57E-02	8,61E-04	4,83E-03	0,00E+00	1,27E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,17E-04	1,31E-02	4,02E-04	-1,99E-03
Eutrophisation – aquatique, eaux douces kg P eq/UF	1,25E-05	3,20E-06	2,62E-06	0,00E+00	8,75E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,36E-07	2,45E-06	4,85E-06	-1,83E-06

FDES conforme aux normes *NF EN 15804*+A2 et *NF EN 15804+A2/CN*

Eutrophisation – aquatique, mole de N eq/UF	7,54E-03	3,20E-04	1,40E-03	0,00E+00	5,83E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,35E-05	6,36E-03	1,69E-04	-7,88E-04
Eutrophisation – terrestre, mole de N eq/UF	7,11E-02	3,90E-03	1,45E-02	0,00E+00	2,88E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,30E-04	7,15E-02	1,55E-03	-8,44E-03
Formation d'ozone photochimique kg de NMVOC eq/UF	2,07E-02	8,23E-04	3,97E-03	0,00E+00	8,18E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,12E-04	1,63E-02	9,71E-04	-2,27E-03
Epuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	1,95E-06	4,05E-08	1,45E-05	0,00E+00	4,07E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,50E-09	4,49E-08	2,77E-09	-1,27E-07
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ/UF	1,06E+02	6,30E+00	1,57E+01	0,00E+00	8,06E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,56E-01	1,12E+01	9,73E-01	-5,68E+01
Besoin en eau m^3 de privation eq dans le monde/UF	3,09E-01	6,69E-03	1,91E-01	0,00E+00	9,49E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,09E-04	1,18E+00	7,81E-03	-1,25E-01

a Colonne « total » ajoutée conformément à la réglementation.

b Il est possible de déclarer en option A1, A2, A3 de manière séparée.

Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels

Impacts environnementaux additionnels	Etape de production	Etape de construction		Etape d' utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3a	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	2,51E-07	9,15E-09	6,53E-08	0,00E+00	1,06E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,24E-09	4,28E-08	3,88E-09	-7,74E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	1,64E+00	5,49E-03	1,65E-01	0,00E+00	5,06E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,46E-04	1,20E-01	1,78E-03	-2,27E+00
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	2,66E+01	4,92E+00	4,69E+00	0,00E+00	8,21E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,68E-01	5,72E+00	5,46E-01	-2,21E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	3,87E-09	1,05E-10	1,55E-07	0,00E+00	4,77E-11	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,43E-11	2,09E-10	1,83E-11	-5,31E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	1,46E-04	5,70E-09	1,16E-05	0,00E+00	4,11E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,75E-10	9,08E-09	2,52E-09	-5,84E-09
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité du sol Sans dimension/UF	7,09E+02	4,22E+00	5,83E+01	0,00E+00	1,05E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,74E-01	3,58E+00	9,87E-02	-8,33E+01

Utilisation des ressources

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de construction		Etape d' utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3a	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,81E+02	5,07E-01	1,99E+01	0,00E+00	1,62E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,89E-02	6,32E+01	1,02E-01	-6,80E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,20E+02	0,00E+00	-3,36E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,09E+02	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	3,01E+02	5,07E-01	1,96E+01	0,00E+00	1,62E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,89E-02	-4,61E+01	1,02E-01	-6,80E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	8,64E+01	6,30E+00	1,29E+01	0,00E+00	8,06E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,56E-01	2,24E+01	9,73E-01	-5,68E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que	1,92E+01	0,00E+00	2,12E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-1,97E+01	0,00E+00	0,00E+00

matières premières MJ/UF															
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,06E+02	6,30E+00	1,51E+01	0,00E+00	8,06E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,56E-01	2,65E+00	9,73E-01	-5,68E+01
Utilisation de matière secondaire kg/UF	8,14E+00	0,00E+00	7,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,32E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	2,64E+01	0,00E+00	2,11E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	1,15E-25	0,00E+00	9,19E-27	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m^3/UF	2,42E-02	7,67E-04	6,89E-03	0,00E+00	2,72E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,04E-04	2,85E-02	2,15E-04	-1,33E-02

Catégories de déchets

Impacts environnementaux de référence	Etape de production	Etape de construction		Etape d' utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3a	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	3,15E-04	2,47E-10	2,52E-05	0,00E+00	1,80E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,36E-11	1,93E-09	1,75E-10	-1,74E-08
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	6,77E-01	1,22E-03	1,85E-01	0,00E+00	9,90E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,66E-04	1,46E-01	1,01E+00	-1,74E-02
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	6,75E-03	2,44E-05	7,40E-04	0,00E+00	3,24E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,32E-06	4,94E-04	1,20E-05	-8,90E-03

a Colonne « total » ajoutée conformément à la réglementation.

b Il est possible de déclarer en option A1, A2, A3 de manière séparée.

Flux sortants

Impacts environnementaux de référence	Etape de production	Etape de construction		Etape d' utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Total A1-A3a	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction/ démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	1,55E-04	0,00E+00	1,24E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00 E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	1,24E-02	0,00E+00	5,92E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,88E+00	0,00 E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00 E+00	0,00E+00
Energie électrique fournie à l'extérieur MJ/UF	2,15E-02	0,00E+00	9,71E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,18E+01	0,00 E+00	0,00E+00
Energie vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	4,10E-02	0,00E+00	1,92E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,33E+01	0,00 E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00 E+00	0,00E+00

a Colonne « total » ajoutée conformément à la réglementation.

b Il est possible de déclarer en option A1, A2, A3 de manière séparée.

Impacts environnementaux

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts / Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d' utilisation	Etape de fin de vie	Total Cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Indicateurs d'impacts environnementaux de référence						
Changement climatique – total kg CO_2 eq/UF	-1,62E+01	1,72E+00	4,32E-02	2,32E+01	8,79E+00	-2,06E+00
Changement climatique – fossiles kg CO_2 eq/UF	4,06E+00	1,37E+00	3,62E-02	1,89E+00	7,35E+00	-2,05E+00
Changement climatique – biogénique kg CO_2 eq/UF	-2,02E+01	3,46E-01	7,01E-03	2,13E+01	1,42E+00	-3,59E-03
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO_2 eq/UF	1,24E-02	6,31E-03	2,86E-05	3,77E-03	2,25E-02	-6,09E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	5,15E-09	4,14E-10	2,46E-13	1,54E-12	5,56E-09	-1,28E-11
Acidification mole de H^+ eq/UF	1,57E-02	5,69E-03	1,27E-04	1,36E-02	3,51E-02	-1,99E-03
Eutrophisation – aquatique, eaux douces kg P eq/UF	1,25E-05	5,82E-06	8,75E-06	7,74E-06	3,48E-05	-1,83E-06
Eutrophisation – aquatique, mole de N eq/UF	7,54E-03	1,72E-03	5,83E-05	6,57E-03	1,59E-02	-7,88E-04
Eutrophisation – terrestre, mole de N eq/UF	7,11E-02	1,84E-02	2,88E-04	7,36E-02	1,63E-01	-8,44E-03
Formation d'ozone photochimique kg de NMVOC eq/UF	2,07E-02	4,80E-03	8,18E-05	1,74E-02	4,30E-02	-2,27E-03
Epuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	1,95E-06	1,45E-05	4,07E-08	5,32E-08	1,65E-05	-1,27E-07
Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ/UF	1,06E+02	2,20E+01	8,06E-01	1,30E+01	1,42E+02	-5,68E+01
Besoin en eau m^3 de privation eq dans le monde/UF	3,09E-01	1,97E-01	9,49E-03	1,19E+00	1,71E+00	-1,25E-01

Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels						
Emissions de particules fines Indice de maladies/UF	2,51E-07	7,45E-08	1,06E-09	4,79E-08	3,74E-07	-7,74E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	1,64E+00	1,70E-01	5,06E-03	1,22E-01	1,94E+00	-2,27E+00
Ecotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	2,66E+01	9,61E+00	8,21E-01	6,94E+00	4,40E+01	-2,21E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	3,87E-09	1,55E-07	4,77E-11	2,42E-10	1,59E-07	-5,31E-10
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	1,46E-04	1,17E-05	4,11E-09	1,24E-08	1,57E-04	-5,84E-09
Impacts liés à l'occupation des sols/Qualité du sol Sans dimension/UF	7,09E+02	6,25E+01	1,05E-01	4,25E+00	7,76E+02	-8,33E+01

Impacts / Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d' utilisation	Etape de fin de vie	Total Cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Consommation des ressources						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,81E+02	2,04E+01	1,62E-01	6,34E+01	2,65E+02	-6,80E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,20E+02	-3,36E-01	0,00E+00	-1,09E+02	1,07E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	3,01E+02	2,01E+01	1,62E-01	-4,59E+01	2,76E+02	-6,80E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	8,64E+01	1,92E+01	8,06E-01	2,42E+01	1,31E+02	-5,68E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	1,92E+01	2,12E+00	0,00E+00	-1,97E+01	1,64E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,06E+02	2,14E+01	8,06E-01	4,48E+00	1,32E+02	-5,68E+01
Utilisation de matière secondaire kg/UF	8,14E+00	7,11E-01	0,00E+00	0,00E+00	8,85E+00	3,32E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	2,64E+01	2,11E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,85E+01	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	1,15E-25	9,19E-27	0,00E+00	0,00E+00	1,24E-25	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m^3/UF	2,42E-02	7,66E-03	2,72E-04	2,89E-02	6,10E-02	-1,33E-02

FDES conforme aux normes *NF EN 15804*+A2 et *NF EN 15804+A2/CN*

Impacts / Flux	Etape de production	Etape de construction	Etape d' utilisation	Etape de fin de vie	Total Cycle de vie	Etape Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Catégories de déchets						
Déchets dangereux éliminés kg/UF	3,15E-04	2,52E-05	1,80E-06	2,13E-09	3,42E-04	-1,74E-08
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	6,77E-01	1,86E-01	9,90E-03	1,16E+00	2,03E+00	-1,74E-02
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	6,75E-03	7,65E-04	3,24E-05	5,10E-04	8,06E-03	-8,90E-03
Flux sortants						
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	1,55E-04	1,24E-05	0,00E+00	0,00E+00	1,68E-04	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	1,24E-02	5,92E-01	0,00E+00	5,88E+00	6,48E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie électrique fournie à l'extérieur MJ/UF	2,15E-02	9,71E-01	0,00E+00	1,18E+01	1,28E+01	0,00E+00
Energie vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	4,10E-02	1,92E+00	0,00E+00	2,33E+01	2,52E+01	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Exonérations de responsabilité 1 : Rayonnements ionisants (santé humaine) - Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonérations de responsabilité 2 :
Epuisement des ressources abiotiques (éléments), Epuisement des ressources abiotiques (fossiles), Besoin en eau - Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple).

Changement climatique – biogénique : L'émission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel doit être précisée dans la DEP distinctement de la valeur de l'indicateur d'impact sur le réchauffement climatique pour l'étape C4 : 1,55 kg CO_2 eq/UF

Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur des bâtiments, dans le sol et dans l'eau pendant l'étape d'utilisation

L'air intérieur, le sol et l'eau

L'innocuité des panneaux revêtus EGGER est régulièrement vérifiée par des tests d'émissions internes et externes pour respecter les limites. Les produits sont certifiés par le label TÜV Proficert Interior « Premium ». Selon le Décret n° 2011-321 du 23 Mars 2011, les panneaux revêtus EGGER sont classés A+.



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

Paramètre		Valeur / Unité
Émissions dans l'air intérieur	Émissions réglementaires de polluants volatils dans l'air intérieur	Les produits sont certifiés par le label TÜV Proficert Interior « Premium ». Selon le Décret n° 2011-321 du 23 Mars 2011, les panneaux revêtus EGGER sont classés A+.
	Autres émissions de polluants volatils dans l'air intérieur hors étiquette réglementaire	Pas d'autre émission de substance dangereuse.
	Émissions radioactives naturelles	Aucun essai n'a été réalisé.
	Autres informations sur la qualité sanitaire des espaces intérieurs	Sans objet.
Émissions dans l'eau	Eau destinée à la consommation humaine	Sans objet car le produit n'est pas en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
	Eaux de ruissellement, d'infiltration, de surface ou de la nappe phréatique	Sans objet car le produit n'est pas en contact avec les eaux de ruissellement, d'infiltration, de surface ou de la nappe phréatique.
Émissions dans le sol		Sans objet car le produit n'est pas en contact avec le sol.

Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Le coefficient de conductivité thermique de nos panneaux de particules est d'une valeur maximale 0,12 W/(m*K) selon la norme NF EN 12664. La température maximale autorisée est 50 °C, et une montée en température trop rapide doit être évitée. Des détails supplémentaires sont inclus dans le guide technique d'installation (Source : *Déclaration de performances (DOP) CE EGGER, 2025*).

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Le coefficient d'absorption acoustique de nos panneaux de particules est de 0,10 α pour une plage de fréquence de 250 Hz à 500 Hz et de 0,25 α pour une plage de fréquence de 1000 Hz à 2000 Hz selon la norme NF EN 354 (Source : *Déclaration de performances (DOP) CE EGGER, 2025*).

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Le panneau EGGER constitue un des éléments influant sur l'harmonie et l'ambiance du bâtiment. Pour cela, un large choix de décors est possible (couleur, motif, format et structure de surface)

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Aucune mesure n'a été effectuée.

Bibliographie

Déclaration de performances (DOP) CE EGGER, 2025 : DOP 181, Conforme au règlement (UE) n°305 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011.

EGGER Manufacturer Declaration of Timber Origin, VRG 270 / VS28.

EN 15804+A2 : DIN EN 15804:2020-03. Sustainability of construction works - Environmental Product Declarations - Core rules for the product category of construction products. German version EN 15804:2012+A2:2019.

FCBA, CODIFAB, 2022 : FCBA, CODIFAB, FBF, GDBAT: Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie Phase 2: Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2, 2022.

INIES programme rules : General Programme Instructions. December 2024.

ISO 38200:2018, Chain of custody of wood and wood-based products.

MLC : Managed LCA Content (MLC), 2024.2. Software-System and Database for Life Cycle Engineering. Stuttgart, Echterdingen: Sphera, 1992-2024. Available at: https://lcadatabase.sphera.com/

NF EN 309:2005-04, Panneaux de particules - Définitions et classification.

NF EN 14322 :2021-11-24, Panneaux à base de bois - Panneaux surfacés mélaminés pour usages intérieurs - Définition, exigences et classification.

NF EN 15804+A2/CN : NF EN 15804+A2/CN:2022-10, Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

	Opérateur du programme de la FDES par délégation Programme INIES 11, rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex France	Tél +33 (0)1 41 62 87 64 Mail admin@base-inies.fr Web **www.inies.fr**
	Propriétaire de la déclaration (FDES) FRITZ EGGER GmbH & Co. OG Weiberndorf 20 A-6380 St. Johann in Tirol Autriche	Tél +43 50 600-0 Fax +43 50 600-10111 Mail sc@egger.com Web **www.egger.com**
	Auteur de l'analyse de cycle de vie Daxner & Merl GmbH Schleifmühlgasse 13/24 1040 Vienne Autriche	Tél 0043 676 849477826 Fax 0043 42652904 Mail office@daxner-merl.com Web **www.daxner-merl.com**
	Vérificateur MILIEU CONSULTANT Jocelyn Le Jeune 23 Rue Paul Bellamy 44000 Nantes France	Tel +33 (0) 6 81 68 30 14 Mail lejeune@milieu.eco